



Mme Chantal FANIELLE
APBS
832 rue du Beaujolais
69830 ST GEORGES DE RENEINS

Pantin, le 28 janvier 2016

Objet : mise à jour statutaire

Madame la Présidente, chère Chantal,

Le système de qualification des reproducteurs a été mis en place par notre fédération en date du 1^{er} janvier 2015. Il est destiné à valoriser l'élevage des chats de race en France et à contribuer à inciter les éleveurs français à produire des chats de qualité en bonne santé et bien socialisés tout en répondant aux impératifs qui doivent nous conduire à respecter le bien être animal. Ces objectifs font partie des missions du LOOF dans le cadre de la délégation de service public qui lui a été confiée par le Ministère de l'Agriculture. Les clubs de race affiliés à notre fédération sont évidemment en première ligne pour répondre à ces objectifs. Ils ont un rôle essentiel à jouer, tant auprès des éleveurs de leur race qu'auprès du public. C'est pour clarifier ces objectifs que le LOOF a décidé de demander aux clubs de race qui lui sont affiliés d'introduire dans leurs statuts, sans aucune modification, trois articles numérotés de 1 à 3 qui précisent les missions qui sont confiées aux clubs de race de notre fédération et qui définissent la nature des relations entre les clubs de race et le LOOF.

Par ce courrier, nous accusons réception de vos documents et vous confirmons qu'ils correspondent à notre attente.

Amicalement.

Catherine Bastide